

222C2487  
FR0013455482-FS0895

16 novembre 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT,  
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ATLAND**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2022, la société en commandite par actions Tikehau Capital<sup>1</sup> (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 novembre 2022, le seuil de 20% des droits de vote de la société ATLAND et détenir 940 040 actions ATLAND représentant 1 330 020 droits de vote, soit 21,08% du capital et 18,63% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ATLAND.

<sup>1</sup> Contrôlée par Tikehau Capital Advisors, laquelle détient 51,04% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 460 075 actions représentant 7 137 365 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.